



PREAVIS MUNICIPAL 01-2024
Demande d'un crédit de CHF 99'500. -- pour l'installation et la fourniture de
l'Affichage Numérique Frontal dans les salles de classes de l'Ecole de La Rippe

Dossier traité par : Anne Bujard Deutsch

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

1. PREAMBULE

À la suite de l'entrée en vigueur du nouveau Règlement cantonal du 29 avril 2020 sur les constructions scolaires primaires et secondaires (RCSPS), le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) a adressé aux Communes et Associations scolaires intercommunales un courrier relevant la nécessité de procéder à l'installation d'équipements d'Affichage Numérique Frontal (ci-après ANF).

Madame la Conseillère d'Etat, Cesla Amarelle, alors Cheffe du DFJC, nous a informé du déploiement de l'éducation numérique dans les établissements scolaires. Elle a par ailleurs donné quelques précisions concernant la répartition des coûts, la standardisation des équipements informatiques, ainsi que les modalités de commande.

Ces différentes informations découlent de l'accord trouvé au printemps 2020 avec l'Union des Communes Vaudoise (UCV) et l'Association des Communes Vaudoises (AdCV).

L'éducation numérique repose notamment sur la fourniture et l'installation de quatre éléments d'équipements nécessaires et complémentaires :

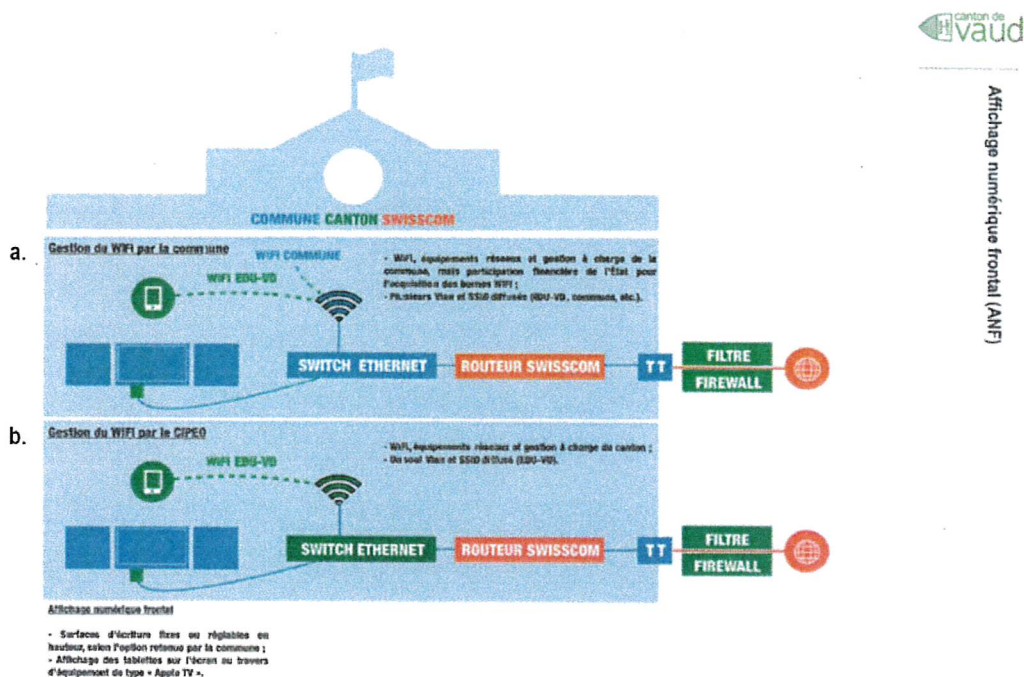
- Les ANF ;
- Les boîtiers de diffusion vidéo et sonore sans fil ;
- Les équipements individuels (tablettes) ;
- Les antennes wifi.

Le fonctionnement de ces équipements ne va pas sans le déploiement d'un réseau de câbles informatiques destinés à véhiculer les flux de données vers les locaux d'enseignement concernés. Une alimentation électrique (230V) sera également à installer.

2. DESCRIPTIF DU PROJET

2.1. Principe de gestion du réseau informatique

A ce jour, le réseau est exploité par le Canton. N'ayant pas l'intérêt d'une exploitation de ce réseau à l'usage de la Commune, une fois celui-ci installé, le choix de la Municipalité a été de confier sa gestion au Centre de l'informatique pédagogique de l'enseignement obligatoire (CIPEO), voir lettre **b.** ci-dessous :



Principe de gestion des réseaux informatiques exploités communément par le Canton et les Communes (a) vs le Canton seul (b)

2.2. Descriptif des travaux

Les travaux à prévoir dans les 11 salles de classes de l'école de La Rippe sont la dépose des tableaux noirs existants, ainsi que l'installation de nouveaux châssis. A noter que toutes les salles de classes seront équipées de tableaux fixes. Ce préavis ne couvre aucune demande pour l'acquisition de tableaux mobiles car il a été décidé que la bibliothèque, la salle de travaux manuels ainsi que la salle des maîtres n'auront pas de tableaux mobiles à leur disposition.

Au préalable, une modification des câbles réseau et des prises secteur sera à effectuer selon la configuration des locaux suivants :

- Rez-de-chaussée : 3 salles de classes 1P - 2P et 1 salle de classe 3P - 6P ;
- 1^{er} étage : 7 salles de classes de 3P à 6P.

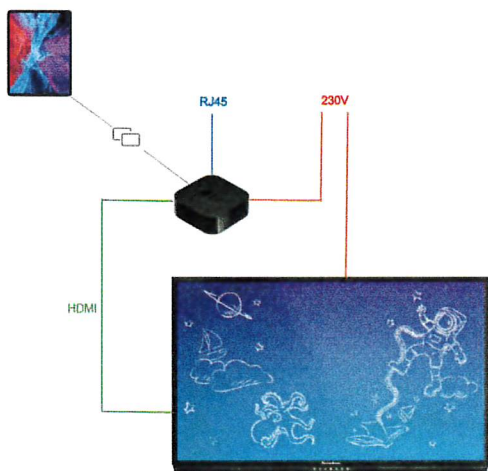
2.3. Modalités de fixation des ANF

11 ANF remplaceront les tableaux noirs actuels. La conception des modèles de tableaux noirs actuellement en place ne permet pas d'adaptation. Par conséquent, la totalité des tableaux y compris leurs structures devront être remplacés. Les faces intérieures seront blanches sans lignes et les faces extérieures seront noires (quadrillées à gauche et lignées à droite).



-  Whiteboard uni sans lignes
-  Gris quadrillé fort 5 x 5 cm
-  Gris lignes forts 7 cm

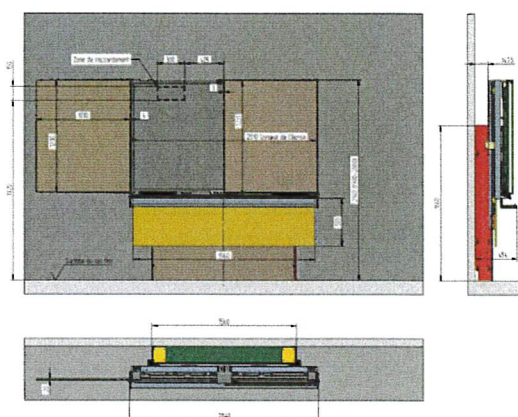
ANF intégré à un tableau (dimensions du tableau : 200/400 cm x 120 cm)
Ecran ANF PROMETHEAN ActivPanel 4K V9 Vaud 86" (diagonale : 218 cm)



L'ipad et l'AppleTv ainsi que les câbles nécessaires à la connection de celle-ci sont à commander auprès de la DAL

Dessin tableau pour mur non-porteur

embvu



3. ASPECTS FINANCIERS

3.1. Répartition des coûts d'installation

Pour mémoire, l'article 6 RCSPS stipule que :

1. Le Département fixe les standards d'affichage numérique minimaux en lien avec les objectifs pédagogiques ;
2. L'affichage numérique est à charge des Communes pour un forfait de CHF 2'500.-- au maximum ;
3. Le montant du forfait est réexaminé au début de chaque législature par une délégation paritaire État-Communes.
4. Selon l'article 10 de la Convention établie entre L'Association intercommunale Enfance et Ecole (AEE) et les Communes propriétaires d'établissements scolaires, les coûts de ces installations seront pris en charge par l'AEE.

Ainsi, la répartition des coûts est prévue de la manière suivante :

- Equipements et services **pris en charge par le Canton** :
 - Les boîtiers de diffusion vidéo et sonore sans fil ;
 - Les équipements individuels (tablettes) ;
 - Les antennes wifi ;
 - Les services d'entretien et de dépannage des ANF sur 8 ans.
- Equipements à **charge des Communes** :
 - L'ANF;
 - Le câblage informatique ;
 - L'alimentation électrique.

3.2. Coût des travaux

Le coût des travaux projetés, basés sur les devis des entreprises mandatées pour leur réalisation sera dès la clôture de ce préavis pris en compte par l'AEE dans la location des salles de classes. Il se résume de la manière suivante (montants en CHF) :

Descriptif des prestations	Câblages électriques et informatiques
Entreprise	Philipona & Berthelot Sarl
1er étage et rez-de-chaussée : 11 salles de classes <ul style="list-style-type: none">Alimentation antenne wifi depuis prise BKS existante.Installation prise 230V ET RJ45 pour l'écran depuis prise BKS existante.Installateur-électricien CFC, mini-canal PVC, câble / patch Hager, prise	12'346. --
Armoire de brassage <ul style="list-style-type: none">Remplacement des prises BKS par des prises RJ45 /décâblage recâblage	2'782. --
TOTAUX HT	15'128. --
TVA 8.1% (arrondi)	1'225. --
TOTAUX TTC	16'353. --

Descriptif des prestations	Tableaux et écrans
Entreprise	Embru-Werke AG
1er étage et rez-de-chaussée : 11 salles de classes Démontage et élimination des tableaux à volets mécaniques	6'050. --
1er étage et rez-de-chaussée : 11 salles de classes Tableau - 0R410i pour ActivPanel Touch 86" (CHF 3'064. -- coût unitaire)	33'706. --
Ecrans - Promethean ActivPanel 86" 4K V9 VAUD (CHF 2'085. -- coût unitaire)	22'935. --
Livraison, distribution et montage	7'920. --
Formation pour les enseignants à l'utilisation du système interactif forfait 788. --	Offert
Crayons-feutres pour whiteboard 0932-1 et effaceur avec feutrine 0932-4	Offert
TOTAUX HT	70'611. --
TVA 8.1% (arrondi)	5'720. --
TOTAUX TTC	76'331. --

Divers et imprévus	6'305. --
TVA 8.1% (arrondi)	511. --
TOTAUX TTC	6'816. --

Récapitulatif	
Câblages électriques et informatiques	16'353. --
Tableaux et écrans numériques	76'331. --
Divers et imprévus	6'816. --
TOTAUX TTC	99'500. --

4. PLANIFICATION

Ces travaux seront effectués durant les vacances scolaires (Eté 2024).

La durée d'amortissement selon le mode MCH2 sera de 5 ans.

5. ASPECTS LIES AU DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE

L'installation des ANF permettra à l'Etablissement scolaire Elisabeth de Portes d'évoluer vers des méthodes d'enseignement actuelles et ainsi de respecter la directive n° 184 du DFJC. La modernisation des salles de classes apportera au corps enseignant des outils numériques de dernière génération qui permettront de contribuer à la modernisation du système éducatif vaudois.

6. SYNTHÈSE

Les méthodes d'enseignement ont passablement évolué avec les années et requièrent aujourd'hui des outils de travail adaptés, plus conviviaux, plus rapides, plus variés et bien-sûr, plus efficaces. Répondant à ces critères, le système d'ANF est en cours d'installation dans les établissements scolaires vaudois. Les négociations conduites par les services cantonaux avec le fournisseur des ANF ont permis de diminuer le coût unitaire de ces équipements, du moment que tous les établissements scolaires en seront dotés. Il est donc important que l'AEE poursuive sa politique d'investissement et de modernisation menée jusqu'ici, en cohérence avec les autres Associations intercommunales et le Canton.

7. CONCLUSION

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de La Rippe,

- vu le préavis municipal n° 01/2024 concernant la demande de crédit de CHF 99'500. -- pour l'installation et la fourniture de l'Affichage Numérique Frontal dans les salles de classes de l'Ecole de La Rippe,
- lu le rapport de la commission Ad hoc,
le rapport de la commission Gestion-finances,
- attendu que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

décide

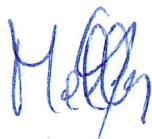
d'approuver le préavis municipal n°01/2024 concernant la demande de crédit de CHF 99'500. -- pour l'installation la fourniture de l'Affichage Numérique Frontal dans les salles de classes de l'Ecole de La Rippe,

d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 99'500. --.

Ainsi délibéré par la Municipalité, dans sa séance du 18 mars 2024, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

Le vice-Syndic :



Yannik Melly



La Secrétaire :



Nathalie Jenni Kohler